

La Ville obtient le label « or » en tant qu'employeur pro vélo

1 avril 2025

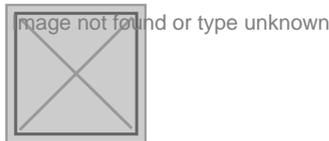
Déplacement

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) accompagne les employeurs dans la promotion du vélo pour les déplacements domicile-travail et professionnels. Pour l'ensemble de ses actions, la Ville a obtenu la plus haute distinction.

Organisé par la FUB (Fédération des Utilisateurs de la Bicyclette) et soutenu par l'ADEME, le programme OEPV engagé début 2024 par la Ville a été récompensé ce 20 mars.

Plusieurs critères ont permis d'évaluer, lors d'un audit, la politique vélo de la Ville en fonction des axes suivants :

- Pilotage et stratégie
- Communication et mobilisation
- Services
- Sécurité
- Equipements



Outre la reconnaissance des actions déjà en place, cette démarche co-pilotée par les services Santé et Qualité de Vie au Travail et Développement Durable, ainsi que l'audit réalisé permettront d'affiner le plan d'action des années à venir.

Quelques exemples d'actions de 2024

La formation « la route vue du guidon » en octobre 2024 a permis à 20 agents de tous services confondus de sécuriser leurs déplacements à vélo, en faisant le point notamment sur les équipements, le code de la route et le partage des espaces.

En juin 2024, 34 agents « vélotafeurs » ont bénéficié de la révision de leurs vélos personnels afin d'améliorer leur sécurité sur les trajets domicile-travail, et de les sensibiliser à l'importance du bon entretien de leurs équipements.

Ils viennent compléter le plan de mobilité de la commune qui comprends : un forum déplacement annuel, un défi mobilité, le forfait mobilité durable mis en place en 2023, le kit sécurité remis aux agents cyclistes.

